

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 17 MARS 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 11/03/2011
Date d'affichage : 11/03/2011

L'an deux mille onze, le JEUDI 17 MARS à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Valérie SABOUROUX DALES, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER, M. Gérard JEHANNE, M. Joël THOMASSE, M. Claude PERONNE.

Excusés : M. Jean-Claude BAYEUX.
M. Claude HAMEL, ayant donné procuration à M. André LETELLIER

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX DALES

Travaux de voirie 2011

Marché de maîtrise d'œuvre partielle (délibération n°2011/05)

Considérant la délibération en date du 17 février 2011 approuvant la convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes d'Orival pour les travaux de voirie 2011,

Vu la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre partielle concernant le programme de travaux de voirie 2011 de Thaon, établie par VRD SERVICES, pour la mission d'assistance à la passation du contrat de travaux (ACT), de direction de l'exécution des travaux (DET) et d'assistance pour les opérations de réception (AOR),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de marché de maîtrise d'œuvre partielle concernant le programme de voirie 2011 de la commune de Thaon avec VRD SERVICES de Verson,
- précise que la dépense s'élevant à :
 - tranche ferme et non actualisable : 1 890.00 € HT, soit 2 260.44 € TTCsera imputée sur le budget communal.

Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de voirie 2011 (délibération n°2011/06)

Monsieur le Maire présente le dossier élaboré par VRD SERVICES relatif aux travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue de Poste à Thaon, susceptibles de recevoir une subvention spécifique de l'Etat.

Le coût de cette opération est estimé à 18 378.00 € HT pour la chaussée et 20 240.00 € HT pour les trottoirs et le remplacement partiel des bordures, soit un coût total de 38 618 € HT, 46 187.13 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte les dispositions du projet présenté,
- s'engage à inscrire la dépense au budget 2011,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, sur les travaux de chaussée, pour l'année 2011, pour financer ce projet,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet par l'Etat,
- décide des modalités suivantes pour le financement de l'opération :

dépenses	recettes		
Travaux de chaussée HT	18 378.00 €	subvention de l'Etat, DETR 30 %	5 513.00 €
Travaux de trottoirs et bordures HT	20 240.00 €	fonds propres de la commune	40 674.13 €
TVA	7 569.13 €		
total TTC	46 187.13 €	total	46 187.13 €

Mise en place du droit de préemption sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire expose le projet d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la commune. Le DPU est le droit d'acquérir en priorité des immeubles bâtis ou non bâtis mis en vente par leur propriétaire. Les zones sur lesquelles il s'applique sont définies par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de se mettre en rapport avec le Cabinet Tecam pour la réalisation de plans. Le Conseil souhaite en connaître le coût auparavant.

Marché de géomètre pour un relevé topographique du centre bourg

Dans le cadre de l'étude de sécurisation de la Grande Rue et de l'entrée sud du village, il convient de réaliser un relevé topographique partant du carrefour du chemin du Fresne (Garage Goumault) jusque devant le château, et de la rue de l'Ormelet.

Monsieur Péronne avance le fait que la commune doit déjà disposer d'un plan topographique puisqu'un projet d'aménagement de deux départementales traversant le village a été fait il y a quelques années par la DDE.

Avant de passer un nouveau marché avec un géomètre, il convient de s'adresser à la DDTM pour retrouver ce relevé topographique, qui ne devrait nécessiter qu'une mise à jour (exemple réseau de distribution du gaz).

Vente d'un terrain communal, rue de la Liberté (délibération n°2011/07)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 17 février 2011, décidant de déclasser le terrain communal d'une superficie de 147 m², cadastré AA 189, situé rue de la Liberté à Thaon et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Il rappelle également la proposition d'acquisition de ce terrain faite par un riverain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre ce terrain de 147 m², cadastré AA189, situé rue de la Liberté au riverain demandeur, au prix de 3 000 € net,
- précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acheteurs,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à cette vente.

Création d'un emploi occasionnel d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet (délibération n°2011/07)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il s'avère indispensable de faire face à des besoins occasionnels pour effectuer le gardiennage de l'aire de jeux située à côté de la Maison du Temps Libre, pendant certaines périodes de l'année,

Il y aurait lieu de créer un emploi occasionnel de gardien de cette aire de jeux à raison d'une heure trente minutes de travail par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour besoin occasionnel, à temps non complet pour effectuer les fonctions de gardiennage de l'aire de jeux de la Maison du Temps Libre,
- précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 1 h 30 (1.5 / 35^{ème})
- décide que la rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe, indice brut 297, indice majoré 295.
- autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi pour une durée de 3 mois consécutifs, renouvelable une fois.

Compte rendu de la dernière réunion du SIART

Monsieur André Letellier donne lecture du compte-rendu de la réunion du SIART en date du 16 février 2011. Il expose le bilan du suivi agronomique 2010 et le résultat du compte administratif 2010, dont l'excédent global de clôture s'élève à 697 828.56 € (excédent de la section d'exploitation 44 452.87 + excédent d'investissement 653 375.69). Il précise que les restes à réaliser en section d'investissement sont de 618 363.00 € en dépenses et de 60 000.00 € en recettes.

AFFAIRES DIVERSES

Le club de Thaon Libre sollicite une subvention exceptionnelle de 700 € pour l'achat d'un ordinateur portable destiné à son atelier informatique. Le Conseil Municipal trouve l'initiative très intéressante, mais suggère à la vue des chiffres du précédent bilan que le club finance lui-même cet achat, d'autant plus que l'association bénéficie d'une mise à disposition des ordinateurs du local « jeunes ». Un conseiller municipal propose d'offrir un ordinateur portable dont il n'a plus l'utilité. Monsieur le Maire fera cette proposition au club.

Monsieur Maury donne lecture d'une lettre adressée par un concitoyen à l'ensemble du Conseil Municipal qui fait remarquer la dangerosité de la Grande Rue et qui dit sa hâte de voir le Conseil Municipal faire quelque chose. Madame Dominique Jockum propose de limiter la vitesse dans la Grande Rue à 30 km/heure, sans attendre les grands travaux de l'aménagement de sécurisation.

Madame Janine Kerspern demande où en est le dossier de création d'un accès handicapés à la Mairie. Madame Anne-Marie Béliarde suggère de faire une rampe à la place de la jardinière à gauche face à la mairie. Elle propose de faire un croquis qui sera soumis à la commission travaux.

Défibrillateur : Monsieur Maury contactera la Mairie de Creully et Monsieur Pelletier.

Le conseil décide d'envoyer un courrier à Monsieur De Seze pour lui demander ce qu'il entend faire pour réparer l'oubli dans la conception électrique du restaurant scolaire.

Lotissement « Quartier La Pérelle » : révision de l'implantation en cours de finalisation avec l'architecte.

Tournage d'un film à la Vieille Eglise le week-end des 19 et 20 mars 2011 par l'association Normandie 911.

Site Internet de la mairie : le nouveau site devrait être prêt en juin. Les informations ont été transmises à la graphiste.

Le CCAS prépare une plaquette destinée aux les personnes âgées, comprenant notamment les numéros utiles. Elle sera distribuée à l'automne.

La soirée théâtre qui était prévue fin mars est reportée à septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt deux heures quarante minutes.